



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'éducation

Question orale n° 1118

Texte de la question

M. Claude Dhinnin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le dernier rapport récemment publié par le ministère qui indique que 20 p. 100 des enfants entrant au collège ne maîtrisent pas la lecture et qu'ils auront de grosses difficultés à poursuivre leur scolarité. Pour aider ces enfants en difficulté, et afin de lutter contre l'échec scolaire, certaines écoles primaires ont décidé de créer des « rallyes-lecture ». Ces « rallyes-lecture » permettent aux enfants de s'initier à la lecture, par atelier, de jongler avec la presse, les mots, les phrases. Tenus par des parents d'élèves ou par des personnes employées sous contrat emploi solidarité, ils sont devenus un phénomène dans les écoles et les enfants sont de plus en plus demandeurs de ce type d'ouverture pédagogique. Les enseignants souhaitent les développer. Aussi lui demande-t-il quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

M. le président. M. Claude Dhinnin a présenté une question n° 1118.

La parole est à M. Claude Dhinnin, pour exposer sa question.

M. Claude Dhinnin. Un rapport récemment publié par le ministère de l'éducation nationale indique que 20 p. 100 des enfants entrant au collège ne maîtrisent pas la lecture et qu'ils auront de grosses difficultés à poursuivre leur scolarité. Ce taux paraît bien modeste pour certaines communes; j'en connais qui sont certainement à 30 ou 35 p. 100 !

Pour aider ces enfants en difficulté et, afin de lutter contre l'échec scolaire, certaines écoles primaires ont décidé de créer des « rallyes-lecture ». Ces « rallyes-lecture » permettent aux enfants de s'initier à la lecture par atelier, de jongler avec la presse, les mots et les phrases. Ils sont tenus, pour le moment, par des parents d'élèves ou par des personnes employées en CES. Les enfants sont de plus en plus demandeurs de ce type d'ouverture pédagogique et les enseignants souhaitent les développer.

Pour ce faire, on sollicite les communes, mais celles-ci ne peuvent pas tout prendre en charge. Ce n'est pas possible.

Quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'État à la recherche. Monsieur le député, je tiens tout d'abord à vous préciser que le pourcentage d'enfants qui ne maîtrisent pas, à l'entrée au collège, les compétences de base dans le domaine de la lecture est heureusement inférieur à celui que vous annoncez. Il a d'ailleurs encore diminué, passant, selon le ministère, de 14,4 p. 100 en 1994 à 9 p. 100 pour la rentrée 1995.

Ces progrès sont le résultat de l'importance que les enseignants accordent à la maîtrise de la langue, dont François Bayrou a fait, vous le savez, la première des priorités du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un engagement fort du ministre.

Les enseignants s'efforcent notamment de diversifier leurs approches de l'apprentissage de la lecture, pour tenir compte de la diversité des élèves, et aussi des situations géographiques. Cette priorité est reprise à l'échelon académique. Ainsi, le recteur de votre académie a désigné un chargé de mission pour suivre toutes les

operations liees a ce domaine.

Plusieurs formes d'action permettent de mieux apprendre a lire et a ecrire et de diversifier la pedagogie. Vous avez parle des « rallyes lecture »; il y a aussi les « defis lecture » et les « concours lecture ». Quel qu'en soit le nom, ces actions visent a l'amelioration de la comprehension des textes par les eleves du primaire comme du secondaire. Les actions de maitrise de la langue concernent aujourd'hui tous les enseignants du premier et du second degre de l'academie, et par consequent tous les eleves.

Je voudrais citer, dans le departement du Nord, le « rallye lecture » organise par l'ecole Rostand de La Madeleine. Il repose sur l'initiative et le volontariat des maitres et aussi, bien souvent, sur l'action des collectivites locales. Le « rallye lecture » contribue a une politique de promotion de la lecture pour laquelle sont deployes au quotidien maints efforts et mises en oeuvre de nombreuses actions. C'est donc quelque chose de tres positif.

Pour relayer, au niveau national, cette priorite et ces experiences et egalement allger la charge de ceux qui s'y consacrent localement, le ministere, en collaboration avec le centre national de documentation pedagogique, a realise un CD-ROM sur la pedagogie de la lecture. Cet outil, qui sera disponible des la rentree scolaire 1996, permettra a tout enseignant de connaitre dans le detail les nombreuses initiatives qu'ont pu mettre en oeuvre certains de leurs collegues dans les differentes academies.

Je suis heureux de vous faire savoir, monsieur le depute, que le « rallye-lecture », dont vous appreciez tant l'interet, est au nombre des experiences qui sont presentees dans ce CD-ROM. Cette initiative permettra de developper cette experience dans de nombreuses academies, et a la votre academie de beneficier des experiences des autres. Il s'agit de fertilisations croisees, et je crois que c'est la bonne voie.

M. Claude Dhinnin. Je vous remercie, monsieur le secretaire d'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Dhinnin Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1118

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1996, page 3812

Réponse publiée le : 12 juin 1996, page 4063

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 juin 1996